

Formation hors temps de travail (FHTT)

Salariés en contrat à durée indéterminée

■ ■ ■ ■ Priorités 2012

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES **SALARIÉS** PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- répondant aux priorités du CIF sur le temps de travail préférant pour raisons personnelles effectuer la formation hors temps de travail ;
- ayant un projet cohérent de certification ;
- en CDI à temps partiel ;
- sauf exception, ayant plus de 5 ans d'activité professionnelle.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES **FORMATIONS** PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- débouchant sur une certification (titre RNCP, ministère, branche et État), en particulier si la formation ne peut pas être poursuivie sur le temps de travail ;
- de remise à niveau précédant ou incluses dans un cursus qualifiant ;
- préparant aux concours pour entrer dans un cursus certifiant ;
- permettant d'accéder à un niveau d'enseignement général validé par une certification.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS AVEC UN **PROJET** PROFESSIONNEL COHÉRENT PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- permettant d'articuler les modalités pédagogiques : FOAD (formation ouverte et à distance), cours du soir, présentiel,...
- permettant d'articuler les modalités de financement : CIF, DIF, période de professionnalisation,...
- permettant de sécuriser les parcours par une personnalisation ou une individualisation suite à :
 - > une VAE (Validation des acquis de l'expérience)
 - > un positionnement réglementaire (ajustement de la durée de formation)
 - > une ECAP (Évaluation des compétences et aptitudes professionnelles)
 - > une VAP 85 (Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels)